

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT AVIT DE VIALARD

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L121-10 du code des Communes)

Le conseil Municipal se réunira à la Mairie, le **vendredi 28 mars 2014 à 19 heures.**

Affiché le 24 mars 2014

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Election du maire
- Fixation du nombre des adjoints
- Election des adjoints

